



Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 8 juin 2017

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Règlement communal sur l'exercice de la prostitution, état de situation de l'application

En date du 11 décembre 2014, le Conseil communal a adopté un règlement communal sur l'exercice de la prostitution qui a été approuvé par le Département de l'économie et du sport du Canton de Vaud le 26 janvier 2015. Par arrêt du 24 août 2015, la Cour constitutionnelle du Canton de Vaud a admis la légalité et le bienfondé de ce règlement. De plus, par arrêt du 7 juin 2016, le Tribunal fédéral a rejeté le recours des opposants ayant pour effet de faire entrer en force le règlement communal.

Ce règlement prévoit, s'agissant de la prostitution de salon, que sont considérés notamment comme des endroits où la prostitution de salon est prohibée en permanence, les bâtiments principalement affectés à l'habitation ou situés dans les zones à prépondérance d'habitat.

Il rappelle également que tout local accueillant une activité de prostitution de salon doit être conforme à l'affectation commerciale de l'immeuble de la partie concernée de celui-ci.

Conformément aux attributions dévolues à la Municipalité selon l'article 93 LATC et l'article 9 al. 2 du nouveau règlement, les services communaux ont procédé à une inspection des salons de massages existants au mois de décembre 2016 (25 salons).

A la fin mai, 17 salons sont fermés suite à des décisions municipales. Des dossiers de mise à l'enquête publique sont attendus pour 5 salons. La procédure suit son cours concernant 3 salons. A ce stade, la Municipalité confirme qu'un recours est pendant à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal mais une solution est en cours, solution que la Municipalité ne peut exposer dans la présente communication, ceci en raison bien évidemment de réserves transactionnelles.

2. Incendie de la rue de Lausanne 5 et action de solidarité aux victimes des incendies

Le sinistre survenu le 24 avril dernier à la rue de Lausanne, bâtiment contigu au Café du Marché, a causé des dommages importants par le feu et l'eau d'extinction sur notre bâtiment. Les dégâts sont estimés à environ Fr. 150'000.—. Le bâtiment comprend la présence d'un café, de l'Office du tourisme et de deux appartements. Avant l'incendie, tous les locaux étaient occupés, et depuis le 24 avril, n'ont pas été réintégrés. Le bâtiment est en cours de séchage. L'ECA prendra en charge les frais de remise en état et une part de 5% de perte de loyer. Le solde sera couvert par l'assurance choses de la Commune. La planification des travaux de remise en état est en cours. Un préavis sera présenté au Conseil communal le 7 septembre prochain pour valider le budget de remise en état que la Commune doit assurer avant le remboursement par l'ECA.

La date de retour des locataires n'est pas encore connue car trop tôt, toutefois, la famille, locataire de l'appartement le plus sinistré, a été relogée à l'appartement de la villa Coop. Il est possible que le Café du Marché et l'Office du tourisme, moyennant quelques petits travaux de remise en état, puissent rouvrir avant l'arrivée de l'été. La remise en état du bâtiment devrait être terminée à l'automne.

S'agissant de l'action solidarité aux victimes, tout d'abord, nous présentons à nouveau nos sincères condoléances à la famille de la victime que nous avons accompagnée.

L'élan de solidarité s'est organisé officiellement à partir du mercredi 26 avril et s'est terminé le vendredi 19 mai.

Il a permis d'aider 16 personnes dont 3 familles et 4 personnes seules. Après avoir recensé les besoins des victimes, un appel a été fait à la population par le biais des journaux locaux et le site officiel de la Commune. Une liste avec la taille des vêtements, le genre et les jouets a été rédigée.

Pendant 3 demi-journées, la population a pu apporter des habits et jouets dans les locaux du centre socioculturel à la Fermenta. Les locaux, d'environ 260 m² ont été remplis d'affaires triées par une équipe de 10 bénévoles du Café du Marché. Une soirée récréative a été organisée par ces derniers pour une récolte de fonds.

Plus de 300 appels, mails et sms nous sont parvenus de toute la Suisse romande, en particulier du canton de Vaud. Près de 100 personnes étaient prêtes à donner un objet, un meuble ou à offrir leurs services.

Un compte a été ouvert pour les dons d'argent. En trois semaines, le montant avoisinait Fr. 3'800.—, celui-ci a ensuite été distribué aux victimes.

D'autres aides plus spécifiques ont pu être apportées :

- écoute et support psychologique ;
- garde d'enfants ;
- service photo (pour l'impression d'images ou de photos de famille) ;
- bons pour de la marchandise dans un commerce local ;
- appartements de remplacement ;
- soutien logistique pour les déménagement ;
- carte pour accéder à de la nourriture de base, gratuitement.

Cette démarche a occupé un employé communal à 50%, plus des aides ponctuelles d'autres collaboratrices et collaborateurs pendant les 3 semaines. La Municipalité a été très présente sur le terrain et a apporté un appui très concret.

3. Jardins familiaux

Occupant une surface d'environ 13'500 m² pour 83 parcelles, les plantages communaux ont été aménagés en deux étapes, la première en 2006 et la deuxième en 2012. Un comité, composé de deux personnes, suite à la démission d'un membre fait appliquer le règlement. La Municipalité va s'engager à reconstituer le comité (recherche d'une personne).

Les contacts que le comité entretient avec certains locataires ne sont pas toujours empreints de courtoisie et les corrections demandées sont parfois difficiles à obtenir.

Ces dernières années et à la suite de plusieurs inspections portant sur l'ordre et la tenue des jardins, la Municipalité a pris des mesures :

- 4 résiliations de bail ont été notifiées ;
- 9 avertissements pour non-respect du règlement ont été signifiés. Suite au délai imparti, nous avons constaté une amélioration de la tenue des parcelles ;
- des contrôles continuent d'être effectués et les personnes en faute sont remises à l'ordre.

Nous relevons aussi que plusieurs locataires nous ont manifesté leur reconnaissance et leur satisfaction de pouvoir disposer d'un coin de terre à cultiver.

Nous constatons tout de même que la situation s'améliore petit à petit, prenant comme exemple les jardins qui sont cultivés avec savoir-faire.

4. Personnel communal

La Municipalité de Payerne a procédé aux engagements suivant :

- avec effet au 1^{er} mai 2017 de Monsieur Cyril Besson, en qualité d'informaticien au secteur Informatique et télécoms, selon un taux d'occupation de 50%. Il s'agit d'un poste supplémentaire conformément au budget ;
- avec effet au 1^{er} mai 2017 de Monsieur Joël Thöny, en qualité de mécanicien polyvalent au secteur Entretien du domaine public, à 100%. Il s'agit d'un remplacement de poste, suite au départ à la retraite de Monsieur Daniel Schmidhausler ;
- avec effet au 19 juin 2017 de Madame Caroline Gafner, en qualité de gestionnaire contentieux au service des Finances, selon un taux d'occupation de 50%. Il s'agit d'un remplacement de poste, suite à une mutation interne consécutive au départ à la retraite de Madame Irène Navarro.

5. Boucllement du préavis n° 06/2002 : RC 608 b et RC 609 b – Aménagement d'un giratoire au carrefour de Vers-chez-Perrin – participation financière de la Commune de Payerne

Dans le cadre du préavis n° 06/2002, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 230'000.— afin de participer au financement du giratoire de Vers-chez-Perrin dans le cadre de la correction des routes cantonales 608 b et 609 b ainsi que pour la réalisation des arrêts de bus « hors des voies de circulation ».

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 238'078.30. Le dépassement de Fr. 8'078.30 (3,51%) est dû à la pose d'un tapis supplémentaire sur la partie de la route communale menant au centre du hameau.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 45'600.— au 31 décembre 2016.

6. Boucllement du préavis n° 01/2004 : Légalisation du plan de quartier (PQ) « Vers Bussy » - du préavis n° 14/2004 : Payerne RC 517 b en traversée et réaménagement de la route de Bussy (1^{ère} phase) – du préavis n° 12/2006 Payerne RC 517 b en traversée et réaménagement de la route de Bussy (2^e phase)

Dans le cadre du préavis n° 01/2004, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 50'000.— pour entreprendre des études, plaider, négocier la répartition des coûts, acquérir ou échanger des surfaces de terrains en relation avec le présent plan de quartier.

Dans le cadre du préavis n° 14/2004, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 52'350.— pour l'acquisition d'une surface de 226 m² auprès de la société Tivona Epsilon AG ainsi que Fr. 232'416.— (TTC) (part communale) afin d'entreprendre les travaux des aménagements modérateurs de la route de Bussy (1^{ère} phase).

Dans le cadre du préavis n° 12/2006, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 1'085'000.— pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route de Bussy (2^e phase).

L'ensemble des travaux de ces 3 préavis a été réalisé pour un montant total de Fr. 1'442'725.75 (TTC). Le dépassement global de Fr. 22'959.75 (1,62%) provient des travaux de remplacement de coffres « routiers » supérieurs aux prévisions.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 52'530.— par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.3500 « Bâtiment, achat d'immeubles » (cf. préavis n° 14/2004) ainsi que de procéder à un amortissement de Fr. 200'000.— par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation n° 9.281.4330 « Voirie : chemins, routes et rues » (cf. préavis n° 12/2006). Les montants de Fr. 52'530.— et Fr. 200'000.— ont été comptabilisés.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 542'990.— au 31 décembre 2016.

7. Boucllement du préavis n° 09/2005 : Demande de crédit pour la mise en concurrence de mandataires ainsi que pour les études de réhabilitation du site historique de l'Abbatiale de Payerne et du préavis n° 03/2008 : Demande de crédit complémentaire pour la mise en concurrence de mandataires, pour les études de réhabilitation du site historique de l'Abbatiale de Payerne ainsi que pour des travaux de première urgence

Dans le cadre du préavis n° 09/2005, le Conseil communal octroyait un crédit net de Fr. 320'950.— afin d'entreprendre la mise en concurrence des mandataires ainsi que les études pour la réhabilitation du site historique de l'Abbatiale de Payerne.

Dans le cadre du préavis n° 03/2008, le Conseil communal octroyait un crédit complémentaire de Fr. 557'970.— afin d'entreprendre les études et projets ainsi que les travaux urgents.

L'ensemble des travaux de ces 2 préavis a été réalisé pour un montant total de Fr. 863'357.60.

Nous avons également encaissé des subventions pour un montant total de Fr. 59'288.—. La dépense nette relative à ces préavis se monte donc à Fr. 804'069.60.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 620'069.60 au 31 décembre 2016.

8. Boucllement du préavis n° 18/2005 : Etanchéité des toitures de la cave communale et création d'un préau scolaire et remplacement du système de chauffage

Dans le cadre du préavis n° 18/2005, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 1'023'800.— (TTC) afin d'entreprendre les travaux de remplacement de l'installation de chauffage du Château et la transformation des toitures de la cave communale en préau scolaire, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération partielle de la TVA sur le coût des travaux d'étanchéité de la cave.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 674'672.35 (à savoir Fr. 276'709.05 pour la cave et Fr. 397'963.30 pour le bâtiment scolaire). La diminution de ce coût global s'explique principalement par le fait que la construction du préau scolaire a été abandonnée.

Nous avons par contre encaissé la récupération partielle de la TVA pour un montant de Fr. 18'818.05.

La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 655'854.30.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 42'000.— par prélèvement sur le fonds de renouvellement n° 9281.5000 « Instruction : Travaux futurs » ainsi qu'un amortissement de Fr. 51'800.— par prélèvement sur le fonds de réserve n° 9282.2000 « Finances : Investissements divers ». Les montants de Fr. 42'000.— et Fr. 51'800.— ont été comptabilisés.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour Fr. 34'400.— et Fr. 304'162.30 au 31 décembre 2016.

9. Boucllement du préavis n° 25/2006 : Etude d'un plan décennal de réfection et d'entretien des bâtiments communaux et expertise « amiante » des bâtiments scolaires et du préavis n° 17/2010 : Etude d'un plan décennal de réfection et d'entretien des bâtiments communaux et expertise « amiante » des bâtiments scolaires – crédit complémentaire

Dans le cadre du préavis n° 25/2006, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 290'300.— afin de procéder à l'étude d'un plan décennal de réfection et d'entretien des bâtiments communaux et l'expertise « amiante » des bâtiments scolaires.

Dans le cadre du préavis n° 17/2010, le Conseil communal octroyait un crédit complémentaire de Fr. 59'200.— en faveur du préavis n° 25/2006.

L'ensemble des coûts de ces 2 préavis a été réalisé pour un montant total de Fr. 364'364.75. Le dépassement de Fr. 14'864.75 (4.3 %) est principalement dû à différents compléments d'expertises menées sur les principaux bâtiments communaux.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant total de Fr. 364'364.75 au 31 décembre 2016.

10. Bouclement du préavis n° 05/2007 : Assainissement de l'abri PC du Stade

Dans le cadre du préavis n° 05/2007, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 217'600.— afin de procéder aux travaux d'assainissement de l'abri PC du Stade.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 158'572.55. La diminution de ce coût provient d'une réalisation partielle des travaux.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 158'572.55 au 31 décembre 2016.

11. Bouclement du préavis n° 07/2008 : Aménagement d'un parking dans le quartier des « Vernes – les Sorbiers »

Dans le cadre du préavis n° 07/2008, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 132'000.— afin d'aménager un nouveau parking sur la parcelle Registre foncier n° 2762, propriété du Groupe E SA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 147'018.75. Le dépassement de Fr. 15'018.75 (11.38%) est dû à des travaux complémentaires.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant total de Fr. 147'018.75 au 31 décembre 2016.

12. Bouclement du préavis n° 12/2008 : Plan Partiel d'Affectation « Le Vernex » en remplacement du PEP « Le Vernex »

Dans le cadre du préavis n° 12/2008, le Conseil communal autorisait la Municipalité à amortir les éventuels frais de procédure par le biais du budget d'exploitation annuel.

L'ensemble des coûts, soit Fr. 11'061.90, a été directement porté au compte de fonctionnement 2010.

13. Bouclement du préavis n° 18/2008 : Création de locaux de pressurage et de vinification à Montagny et réfection du système de refroidissement à la cave communale

Dans le cadre du préavis n° 18/2008, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 1'467'000.— (TTC) afin de procéder à la création de locaux viti-vinicoles à Montagny ainsi que de procéder aux travaux de réfection du système de refroidissement à la cave communale, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération partielle de la TVA.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un prélèvement de Fr. 1'212'500.— + les intérêts courus sur le compte « Investissements futurs, vignoble et cave communale » provenant de la vente de la maison vigneronne de Grandvaux (préavis n° 02/2008).

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 1'512'389.12 (TTC). Le dépassement de Fr. 45'389.12 est dû à l'opportunité décidée par la Municipalité de financer par le présent préavis les travaux et achats suivants en ce début d'année 2017 :

- le déplacement des cuves à rouge de Bertholod à Montagny. Ces travaux offriront les avantages suivants :
 - optimisation du travail aux vendanges par :
 - gain de temps relatif au non-déplacement entre les deux sites ;
 - meilleur suivi des vinification et réactivité ;

- mise aux normes au niveau de l'hygiène (ce qui n'est pas le cas à Bertholod) ;
- meilleur travail qualitatif de l'égrappeuse (celle de Bertholod est dépassée), moins de trituration des raisins.
- l'achat de divers machines et matériel permettant un travail optimum à la cave communale.

Nous avons par contre encaissé la récupération partielle de la TVA soit Fr. 101'938.82. La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 1'410'450.30.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 27'000.— par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation n° 9.281.3300 « Cave : entretien machines et matériel ». Le montant de Fr. 27'000.— a été comptabilisé.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 113'750.— au 31 décembre 2016.

14. Boucllement du préavis n° 02/2009 : Demande de crédit d'étude pour la rénovation de la Halle des Fêtes et n° 16/2012 : Demande de crédit complémentaire pour la suite de la rénovation de la Halle des Fêtes – soumission, plans et mise à l'enquête publique

Dans le cadre du préavis n° 02/2009, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 190'000.— afin d'entreprendre l'étude pour la rénovation de la Halle des Fêtes.

Dans le cadre du préavis n° 16/2012, Le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 162'600.— afin d'entreprendre la suite de l'étude de la rénovation de la Halle des Fêtes.

L'ensemble des coûts de ces 2 préavis a été réalisé pour un montant total de Fr. 295'170.55.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant total de Fr. 295'170.55 au 31 décembre 2016.

15. Boucllement du préavis n° 04/2009 : Plan Partiel d'Affectation « Le Pré Thorin – Jardins familiaux »

Dans le cadre du préavis n° 04/2009, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 60'000.— afin de financer les coûts du PPA et des travaux d'aménagements de la 2^e étape et autorisait la Municipalité à amortir ce coût, en une seule fois, par le compte de fonctionnement.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de Fr. 54'112.60. Cette somme a été directement amortie par le compte de fonctionnement au 31 décembre 2012.

16. Boucllement du préavis n° 11/2009 : Achat du Café du Marché et travaux d'adaptation et du préavis n° 16/2013 : Travaux de transformation du Café du Marché – demande de crédit complémentaire

Dans le cadre du préavis n° 11/2009, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 1'330'000.— afin d'acheter le Café du Marché, pour le transformer, y loger l'Office du tourisme et y aménager une Maison du terroir et des locaux en synergie avec l'Abbatiale.

Dans le cadre du préavis n° 16/2013, le Conseil communal octroyait un crédit complémentaire de Fr. 309'000.— pour les travaux de transformation du Café du Marché.

L'ensemble des travaux de ces 2 préavis a été réalisé pour un montant total de Fr. 1'633'259.10.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 52'500.— au 31 décembre 2016.

17. Boucllement du préavis n° 04/2010 : Demande de crédit pour les études des travaux de sauvegarde de l'Abbatiale et travaux de consolidation urgents. Etat d'avancement des études de réhabilitation du site historique de l'Abbatiale de Payerne ainsi que de travaux de première urgence

Dans le cadre du préavis n° 04/2010, le Conseil communal octroyait un crédit net de Fr. 706'000.— afin d'entreprendre les études et travaux de sauvegarde de l'Abbatiale, montant dont il y avait lieu de déduire les subventions attendues de Fr. 59'100.—.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de Fr. 745'049.25. Le dépassement de Fr. 39'049.25 est dû à des coûts supplémentaires liés aux travaux de première urgence.

Nous avons encaissé des subventions pour un montant total de Fr. 158'384.—. La dépense nette relative à ces préavis se monte donc à Fr. 586'665.25.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 81'600.— au 31 décembre 2016.

18. Boucllement du préavis n° 12/2010 : Participation financière aux travaux d'assainissement CFF pour 2 passages à niveaux et le passage sous-voies de la gare de Payerne

Dans le cadre du préavis n° 12/2010, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 1'187'000.— afin de participer aux travaux des CFF pour le remplacement du platelage du passage à niveau de Glatigny, au remplacement du platelage du passage à niveau de la rue de la Vieille Tuilière et à la création de rampes d'accès reliées au passage inférieur existant.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 949'867.70. La diminution de ce coût s'explique par le fait que le devis des travaux de ce préavis a été défini par les CFF avec une certaine marge. Finalement, les travaux exécutés ont coûté moins cher que prévu.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 90'000.— au 31 décembre 2016.

19. Boucllement du préavis n° 05/2012 : Mise en réseau informatique des bâtiments communaux par fibre optique et pose de réseau informatique dans ces bâtiments par câble ou Wifi

Dans le cadre du préavis n° 05/2012, le Conseil communal octroyait un crédit net de Fr. 753'000.— (TTC) à savoir Fr. 793'000.— moins une participation de l'ASIPE pour environ Fr. 40'000.— afin de procéder à la réalisation du projet « mise en réseau des bâtiments communaux » phase 1, montant dont il y avait lieu de déduire les éventuelles participations cantonales.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de Fr. 753'300.15 TTC, à savoir Fr. 796'243.45 moins la participation de l'ASIPE à raison de Fr. 42'943.30.

Une communication a été adressée au Conseil communal en 2015 expliquant que les travaux de la 2^e étape de mise en réseau des bâtiments seraient financés par le solde disponible de la 1^{ère} étape.

Nous avons également encaissé une participation cantonale pour un montant de Fr. 22'000.—.

La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 731'300.15.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 124'000.— au 31 décembre 2016.

20. Boucllement du préavis n° 06/2012 : Transformation et rénovations intérieures de l'Hôtel de Ville, remise à niveau des installations électriques et changement de la centrale téléphonique

Dans le cadre du préavis n° 06/2012, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 681'000.— afin de procéder aux transformations intérieures de l'Hôtel de Ville, à la remise à niveau des installations électriques et au changement de la centrale téléphonique.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 726'847.01. Le dépassement de Fr. 45'847.01 est principalement dû à des travaux de désamiantage, mise en conformité de barrières et traitement du hall d'entrée et de la cage d'escalier de l'Hôtel de Ville.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 102'300.— au 31 décembre 2016.

21. Boucllement du préavis n° 15/2012 : Rue de la Gare : secteur ancien café de la Chaumière – Gare – Rue du Temple – Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie

Dans le cadre du préavis n° 15/2012, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 820'000.— (TTC) afin d'entreprendre les travaux pour mettre en séparatif les collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées ainsi que prolonger la défense incendie sise à la rue de la Gare, secteur ancien café de la Chaumière – Gare – rue du Temple, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération partielle de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 756'208.30 (TTC). Nous avons par contre encaissé la récupération partielle de la TVA soit Fr. 65'109.35 ainsi que la subvention ECA pour l'eau potable de Fr. 30'656.—. Nous avons également encaissé des participations de tiers pour un total de Fr. 15'000.—.

La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 645'442.95.— (à raison de Fr. 504'202.20 pour les travaux d'épuration et de Fr. 141'240.75 pour les travaux de défense incendie).

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 625'000.— dont il y avait lieu de déduire la récupération partielle de la TVA, par un prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées au compte n° 9280.4630, égouts et épuration travaux futurs. Le montant de Fr. 504'202.20 a été comptabilisé.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 16'750.— au 31 décembre 2016.

22. Boucllement du préavis n° 08/2013 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie rue des Deux Tours – rue du Marché – rue du Collège – place du Marché ainsi que mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux à la rue du Marché

Dans le cadre du préavis n° 08/2013, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 595'000.— (TTC) afin de remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie rue des Deux Tours – rue du Marché – rue du Collège – place du Marché et à mettre en séparatif les collecteurs d'évacuation des eaux à la rue du Marché, ainsi que de poser les tubes pour la future pose de bornes électriques sur la place du Marché, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération partielle de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 563'371.55 (TTC). Nous avons par contre encaissé la récupération partielle de la TVA soit Fr. 37'870.55 ainsi que la subvention ECA pour l'eau potable de Fr. 71'510.—.

La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 453'991.— (à raison de Fr. 121'111.05 pour les travaux d'épuration et de Fr. 332'879.95 pour les travaux de défense incendie).

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 123'000.— dont il y avait lieu de déduire la récupération partielle de la TVA, par un prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées au compte n° 9280.4630, égouts et épuration travaux futurs. Le montant de Fr. 121'111.05 a été comptabilisé.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 47'200.— au 31 décembre 2016.

23. Boucllement du préavis n° 15/2013 : Aménagement de la place de la Gare avec giratoire intégré

Dans le cadre du préavis n° 15/2013, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 1'750'000.— afin de procéder aux travaux d'aménagement de la place de la Gare, de la rue de la Gare et des mesures d'accompagnement, montant dont il y avait lieu de déduire la participation des CFF (estimée à Fr. 120'000.—) pour l'aménagement de la place ainsi que les éventuelles subventions pour la pose du tapis phono-absorbant.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 1'790'627.75. Le dépassement de Fr. 40'627.75 est principalement dû à des travaux plus conséquents sur la place annexe de la Gare, ce qui a ainsi engendré une participation plus élevée des propriétaires voisins.

Nous avons par contre encaissé une participation plus élevée (CFF / DGMR et tiers) soit Fr. 226'442.95.

La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 1'564'184.80.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 81'500.— au 31 décembre 2016.

24. Bouclement du préavis n° 17/2013 : Plan de quartier « rue de Vuary 2-4-9 » en remplacement du PEP « rue de Vuary - rue d'Yverdon »

Dans le cadre du préavis n° 17/2013, le Conseil communal autorisait la Municipalité à amortir les éventuels frais de procédure par le biais du budget d'exploitation annuel.

L'ensemble des coûts soit Fr. 14'200.— a été directement porté au compte de fonctionnement 2015.

25. Bouclement du préavis n° 19/2013 : Réorganisation des locaux de la cave communale, assainissement et création d'un local de vente

Dans le cadre du préavis n° 19/2013, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 390'000.— (TTC) afin d'entreprendre les travaux de réorganisation des locaux de la cave communale, assainissement et création d'un local de vente-dégustation, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 427'516.25 (TTC). Le dépassement de Fr. 37'516.25 (9.62%) est dû aux plus-values d'installation de froid pour environ Fr. 23'000.— ainsi que la plus-value pour la mise en séparatif des canalisations existantes pour environ Fr. 15'000.—.

Nous avons par contre encaissé la récupération de la TVA pour un montant de Fr. 21'538.29. La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 405'977.96.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement d'un montant de Fr. 9'000.— par un prélèvement sur le fonds de renouvellement de rénovation n° 9281.3300 « Cave : entretien et promotion ». Le montant de Fr. 9'000.— a été comptabilisé.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 32'800.— au 31 décembre 2016.

26. Bouclement du préavis n° 21/2013 : Demande de crédit pour le relevé de l'état existant, rénovation d'un appartement et aménagement du local pressoir, contrôle des toitures des bâtiments et achat de mobilier au Château de Montagny

Dans le cadre du préavis n° 21/2013, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 345'678.— (TTC) afin d'entreprendre les travaux de rénovation d'un appartement et aménagement du local pressoir, contrôle des toitures des bâtiments et achat de mobilier au Château de Montagny.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 355'357.07 (TTC). Le dépassement de Fr. 9'679.07 (2.8 %) est dû à des travaux de réparation plus importants sur les toitures (y compris ferblanterie).

Nous avons par contre encaissé la récupération partielle de la TVA soit Fr. 17'309.27.

La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 338'047.80

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 57'400.— au 31 décembre 2016.

27. Bouclement du préavis n° 03/2014 : Mise en conformité des installations électriques et mise en place d'un éclairage de secours à l'Ancien Hôpital

Dans le cadre du préavis n° 03/2014, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 123'000.— afin de procéder à la mise en conformité des installations électriques et la mise en place d'un éclairage de secours à l'Ancien Hôpital.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de Fr. 101'497.50. La diminution de ce coût s'explique principalement par des économies sur le projet.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 24'600.— au 31 décembre 2016.

28. Boucllement du préavis n° 07/2014 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue des Grandes Rayes, 2^e étape et à l'avenue du Pré du Château

Dans le cadre du préavis n° 07/2014, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 300'000.— (TTC) afin de remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie de la rue des Grandes Rayes, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération partielle de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 246'032.15 (TTC). La diminution de ce coût s'explique principalement par une économie sur la soumission du génie-civil ainsi que le poste divers et imprévu non-utilisé. Nous avons par contre encaissé la récupération partielle de la TVA soit Fr. 15'576.45 ainsi que la subvention ECA pour l'eau potable de Fr. 67'456.—.

La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 162'999.70.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 7'500.— au 31 décembre 2016.

29. Boucllement du préavis n° 10/2014 : Remise en état des installations d'éclairage des terrains et piste d'athlétisme au stade municipal

Dans le cadre du préavis n° 10/2014, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 115'000.— afin d'entreprendre les travaux de remise en état des installations d'éclairage des terrains.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de Fr. 115'549.08.

Nous avons également encaissé par le Fonds du sport vaudois le montant de Fr. 21'800.—. La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 93'749.08.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 70'000.— par le fonds de renouvellement et de rénovation, compte n° 9281.1700 « Sport : Stade municipal » et d'amortir le solde restant en une fois par le biais du compte de fonctionnement. Le montant de Fr. 70'000.— a été comptabilisé et le solde de Fr. 23'749.08 a été porté au compte de fonctionnement lors du boucllement des comptes 2015.

30. Boucllement du préavis n° 13/2014 : Colonie de vacances des Cluds à Bullet – Mise en conformité ECA

Dans le cadre du préavis n° 13/2014, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 240'000.— afin de procéder aux travaux de mise en conformité du bâtiment des Cluds à Bullet.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 242'507.85.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 10'200.— au 31 décembre 2016.

A noter que l'exécutif communal a reçu la prolongation de l'autorisation d'exploiter en 2017.

31. Boucllement du préavis n° 15/2014 : Renouvellement et extension du système de la télégestion du réseau d'eau

Dans le cadre du préavis n° 15/2014, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 185'000.— (TTC) afin de renouveler et étendre le système de télégestion du réseau d'eau et de défense incendie, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération partielle de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 176'361.85 (TTC).

Nous avons par contre encaissé la récupération partielle de la TVA soit Fr. 13'063.85 ainsi que la subvention ECA pour l'eau potable de Fr. 10'410.—.

La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 152'888.—.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 6'100.— au 31 décembre 2016.

32. Boucllement du préavis n° 04/2015 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue du Châtelet et à la rue du Chasseron

Dans le cadre du préavis n° 04/2015, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 280'000.— (TTC) afin de remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie de la rue du Châtelet et celle du Chasseron, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération partielle de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 207'531.45 (TTC). La diminution de ce coût s'explique principalement par une économie sur la soumission du génie-civil ainsi que le poste divers et imprévus non-utilisé. Nous avons par contre encaissé la récupération partielle de la TVA soit Fr. 14'247.80 ainsi que la subvention ECA pour l'eau potable de Fr. 63'339.—.

La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 129'944.65.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 9'400.— au 31 décembre 2016.

33. Boucllement du préavis n° 09/2015 : Remplacement des vestiaires du skater-hockey à La Palaz

Dans le cadre du préavis n° 09/2015, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 253'500.— afin de procéder au remplacement des vestiaires du skater-hockey, montant dont il y avait lieu de déduire la subvention attendue.

Une partie des travaux a été réalisée pour un montant total de Fr. 49'976.05. Le reste des travaux a été transféré sur le préavis n° 03/2016. Nous avons par contre encaissé la subvention du Fonds du sport vaudois pour un montant de Fr. 3'300.—.

La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 46'676.05.

Dans le cadre du préavis n° 03/2016, le Conseil communal autorisait la Municipalité à amortir une partie des travaux déjà réalisés par un prélèvement du solde du fonds de réserve n° 9282.1700 « skater-hockey » soit Fr. 32'000.—. Le montant de Fr. 32'000.— a été comptabilisé.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 14'676.05 au 31 décembre 2016.

34. Boucllement du préavis n° 10/2015 : RC 609 B-P – Aménagement de la traversée du hameau d'Etrabloz

Dans le cadre du préavis n° 10/2015, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 391'000.— (TTC) afin de réaliser les travaux de la route cantonale en traversée du hameau d'Etrabloz sise sur la RC 609 B-P, montant dont il y avait lieu de déduire la subvention cantonale estimée à Fr. 82'000.—.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de Fr. 418'117.05. Le dépassement de Fr. 27'117.05 (6.94%) est principalement dû à des purges de coffres routiers supplémentaires.

Nous avons par contre encaissé la subvention cantonale à raison de Fr. 80'580.—.

La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 337'537.05.

35. Boucllement du préavis n° 14/2015 : Travaux de remise en état des appartements du 1^{er} étage du bâtiment des Régents

Dans le cadre du préavis n° 14/2015, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 80'000.— afin de procéder aux travaux de remise en état des appartements du 1^{er} étage du bâtiment des Régents.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de Fr. 82'583.70. Le dépassement de Fr. 2'583.70 (3.23%) est conforme aux limites admises dans un devis général.

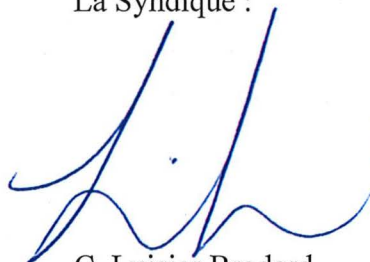
36. Boucllement du préavis n° 17/2015 : Mise en place d'équipements de tri de gestion des déchets recyclables dans les bâtiments communaux

Dans le cadre du préavis n° 17/2015, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 95'000.— afin de procéder à l'achat d'équipements de tri des déchets.

L'ensemble des coûts représente un montant de Fr. 99'213.65. Le dépassement de Fr. 4'213.65 (4.44%) est principalement dû au coût de transport plus élevé que l'estimation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

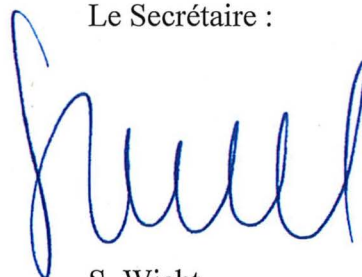
La Syndique :



C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :



S. Wicht